



# VACANCES FAMILLES SOLIDARITE 2024

Direction des politiques sociales et territoriales  
Aides aux Familles  
☎ 04 74 62 66 63

## FICHE TECHNIQUE Sorties loisirs collectifs familles (avec ou sans projet)

FT3.3

Une sortie loisirs collectifs familles est un outil mis à disposition des structures dans le but de permettre aux familles d'un quartier, d'un territoire, d'une commune, de découvrir d'autres espaces permettant le partage de temps de loisirs en familles dans un collectif.

La priorité doit être donnée à des lieux de proximité, accessibles financièrement, afin d'être reproductibles. Si le choix de la structure se porte sur des parcs animaliers ou d'attraction, ou des activités coûteuses, la subvention VFS ne couvrira pas la totalité des dépenses.

### Pour répondre aux objectifs du dispositif :

- ❑ Le nombre de participants par sortie doit se situer dans une fourchette entre 18 à 60 participants.
- ❑ Les familles constituant le public prioritaire, les personnes seules et les couples sans enfants sont admis à raison d'un maximum de 15 % de la totalité des participants.
- ❑ Une seule activité sera prise en charge, par sortie.
- ❑ Chaque structure organisatrice pourra présenter au maximum 5 sorties par année civile.

### Financement

#### ◆ Subvention VFS

Cette subvention vient compléter le financement apporté par la structure organisatrice, les familles et les autres financeurs (municipalité...). Le versement de la subvention est effectué à réception du bilan et tient compte du réalisé. Le montant versé peut être inférieur à celui notifié en fonction de la participation familiale et de la réalité des dépenses engagées. Les pièces justificatives doivent être conservées au sein de la structure pour une durée de trois ans, et présentées en cas de contrôle par les services de la Caf du Rhône.

#### ◆ Participation financière des familles

La subvention versée permet de compenser la faible capacité financière des familles à bas revenus. Une participation minimum est toujours demandée. La totalité des frais alimentaires reste à la charge des familles.

- La participation des familles se base sur le QF Cnaf, et peut être progressive selon plusieurs tranches de QF et être au minimum de :
  - **Pour les sorties en région Rhône-Alpes Auvergne :**
    - sorties sans activité : 4,00 € / personne
    - sorties avec activité : 5,00 € / personne
  - **Pour les sorties hors région Rhône-Alpes Auvergne :**
    - sorties sans activité : 6,00 € / personne
    - sorties avec activité : 6,50 € / personne

- Les familles avec un QF supérieur à 800 € et les participants « autres adultes » assument la totalité du coût. Il conviendra de les faire apparaître distinctement dans les budgets prévisionnels et réalisés.

**ATTENTION : en cas de participations financières de communes ou de communautés de communes, ou de tout autre financeur, elles doivent venir en déduction de la subvention VFS, afin de maintenir la participation minimale des familles, telle qu'indiquée dans la fiche.**

#### ◆ **Dépenses**

Le budget de la sortie doit tenir compte du coût global de toutes les activités proposées, les dépenses prises en compte par le dispositif sont : frais d'activités (personnel pour une activité, location de matériel, prestations d'animation, entrées au site ...), frais de transports et frais de parking.

Les dépenses prises en charge par la structure organisatrice sont : salaires et charges du personnel permanent encadrant la sortie, toutes dépenses entrant dans le fonctionnement général de la structure (par ex : communication, pharmacie, achats de matériels ...).

### **Modalités**

Les projets doivent être reçus au plus tard un mois avant leur réalisation. Ils sont étudiés au fur et à mesure de leur réception. Seul un accord notifié par mail permet d'engager les dépenses et réservations relatives au projet.

#### ◆ **Pour les structures qui présentent un projet annuel :**

- **Lors d'une première demande de projet de sorties loisirs collectifs familles**, il convient de nous transmettre les deux fiches suivantes en même temps :
  - Le « **Projet annuel Sorties familles – Week-ends familles – Sorties loisirs collectifs familles** » (Fiche PA),
  - La première demande de « **Projet Sorties loisirs collectifs familles** » (Fiche P3.3).
- **Au cours de l'année, avant chaque sortie loisirs collectifs familles**, envoyer la **Fiche P3.3**.
- **A la fin de chaque sortie loisirs collectifs familles**, une fiche « **Bilan Sorties loisirs collectifs familles** » (Fiche B3.3) est à nous retourner dans un délai n'excédant pas un mois après la réalisation (pour les structures fermées au mois d'août, une tolérance pour réception fin septembre est accordée).
- **A la fin de l'année**, une fiche « **Bilan annuel Sorties familles – Week-ends familles – Sorties loisirs collectifs familles** » (Fiche BA) est à nous envoyer.

#### ◆ **Pour les structures qui ne présentent pas un projet annuel :**

- **Lors d'une demande de projet de sortie loisirs collectifs familles**, il convient de nous transmettre la fiche « **Projet Sorties loisirs collectifs familles** » (Fiche P3.3),
- **A la fin de la sortie loisirs collectifs familles**, une fiche « **Bilan Sorties loisirs collectifs familles** » (Fiche B3.3) est à nous retourner dans un délai n'excédant pas un mois après la réalisation (pour les structures fermées au mois d'août, une tolérance pour réception fin septembre est accordée).

**Les bilans parvenus hors délais ne permettront pas le paiement de l'aide financière accordée.**

### **Où et comment adresser les imprimés ?**

Tous les documents/modifications doivent nous parvenir par mail, en format « pdf », à l'adresse suivante : **tempslibres@caf69.caf.fr**. **Tout document envoyé via un autre mode de transmission ne pourra pas être traité.**

## **Coordonnées nécessaires pour tout renseignement**

<p>↪ <b><u>Adresse postale</u></b></p> <p><b>CAF DU RHÔNE</b> Direction des politiques sociales et territoriales Aides aux Familles – VFS 67, boulevard Vivier Merle 69409 LYON CEDEX 03</p>	<p>↪ <b><u>Suivi administratif des projets et des paiements</u></b></p> <p><b>Lamine SAOUDI</b> ✉ tempslibres@caf69.caf.fr</p>
<p><b><u>IMPORTANT</u></b></p> <p>Pour chaque envoi de document par mail, nous vous remercions de bien vouloir mentionner dans l'objet, l'intitulé suivant :</p> <p><b>VFS – Nom de votre commune – Nom de votre structure</b></p>	<p>↪ <b><u>Information ou conseil</u></b></p> <p><b>Mireille EMPRIN</b> ☎ 04 74 62 66 63 ✉ mireille.emprin@caf69.caf.fr</p>
<p>↪ <b><u>Pour la Métropole de Lyon</u></b></p> <p><b>Annie CHAVONNAND</b> ✉ : achavonnand@grandlyon.com ----- Cheffe de service prévention</p>	